## République Française Département de l'Hérault SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2014-58 du Comité syndical du Vendredi 12 décembre 2014

## MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME VIGNERON EN CŒUR D'HÉRAULT : VERS LA LABELLISATION « VIGNOBLE ET DÉCOUVERTES »

L'an deux mil quatorze le douze décembre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 décembre 2014.

Etaient présents ou représentés :	Claude CARCELLER, Laurent DUPONT, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIERE, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Louis VILLARET.	
	Etait également présent M.VALERO Maire de Paulhan	
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Audrey GUERIN Claude REVEL, Jean-Noël MALAN, Patrick LAMBOLEZ, Frédéric ROIG, Luc VIALA, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Rémy PAILLES.	
Invités : 30 ; Quorum	: 16; Présents ou représentés : 16	

Vu que le projet « Développement du tourisme vigneron en Cœur d'Hérault : vers la labellisation « Vignobles et Découvertes » présenté au Comité Syndical du mercredi 15 octobre 2014 (Cfr. Délibération n° 2014-40) est inscrit dans le Programme LEADER 2007-2013,

Vu le plan de financement initialement présenté :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montants en € HT	Origine du Financement	Montant en €	%
Prestation de service	12 000 €	Autofinancement SYDEL	6 750.00 €	45%
Communication	3 000 €	Europe - LEADER	8 250.00 €	55%
	15 000 €		15 000.00 €	

Considérant que le plan de financement doit être modifié

Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DÉCIDE A l'unanimité des suffrages exprimés ENREGISTRÉ LE:

2 2 DEC. 2014

SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

## ✓ D'approuver le nouveau plan de financement

Dépenses		Recettes			
Postes	Montants en € HT	Origine du Financement	Montant en €	%	
Prestation de service	12 000 €	Autofinancement SYDEL	8 400.00 €	56%	
Communication	3 000 €	Europe - LEADER	6 600.00 €	44%	
	15 000 €		15 000.00 €		

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier le plan de financement à l'intérieur du montant total fixé.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 15 décembre 2014 Le Président certifie sous sa responsabilité la présente délibération exécutoire le 15 décembre 2014

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

Publiée le 15 décembre 2014

Transmise le 18 décembre 2014

